



MOTION

LIBRE-SERVICE / VLS-LTP

VELOCIPEDES OU BICYCLETTES ?



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'EXPERIENCE DEVELOPEE EN SUISSE ALEMANIQUE ET EN ROMANDIE DEMONTRE QUE BON NOMBRE D'INFRASTRUCTURES DE VELO LIBRE SERVICE REPONDENT DE LA PART DU PUBLIC CIBLE A UN SOUCI DE MOBILITE. A FIN 2011 L'OFFRE DE VELO-RIVIERA, ÉTAIT DE QUATRE STATIONS COMPORTANT 55 VELOS,.

DANS CE CONTEXTE ; IL Y A LIEU D'ENVISAGER INSTALLER UNE NOUVELLE STATION VELOPASS (VLS-LTP) DANS LE SECTEUR ENTRE LA POSTE ET LA GARE CFF.

VELOPASS, CONCEPT DE FONCTIONNEMENT

Velopass (VLS) est un système de location de vélos à partir de stations fonctionnant en libre-service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Grâce à ce service, vous avez la possibilité d'emprunter un vélo dans une station et de le déposer dans une autre, une fois arrivé à destination. Chaque station est composée d'un totem et de bornes permettant de vous identifier, de décrocher et raccrocher votre vélo. Le totem vous indique les stations les plus proches ainsi que les points de vente permettant d'acquérir des cartes journalières. Chaque vélo est équipé d'un système d'accrochage qui permet de verrouiller et déverrouiller votre vélo à la borne.

CONTRIBUTION DE L'EXPLOITANT

L'exploitation du réseau, l'entretien et la mise en service d'une station de Velopass est financée par l'ensemble des recettes d'exploitation du réseau ; les recettes du sponsoring ; par la publicité sur le réseau ; et une contribution des propriétaires de stations selon un montant forfaitaire, facturé par station et par année.

MOTION
LIBRE-SERVICE / VLS-LTP
VELOCIPÉDES OU BICYCLETTES ?

La Municipalité encourage l'utilisation du domaine public, voire du domaine privé communal, en accordant à Velopass une autorisation à bien plaisir pendant une durée qu'elle fixera par convention pour l'utilisation du domaine public ou privé communal sur lequel une implantation est rendue nécessaire à l'exploitation d'une station de vélos libre-service.

La Municipalité s'engage en relation avec la future zone de rencontre planifiée sur le parking des Anciens-Fossés à promouvoir ultérieurement l'extension du réseau VLS et conjointement elle favorisera l'utilisation du réseau VLS pour le personnel de l'administration communale.

Une telle installation se justifie actuellement entre la Poste et la Gare CFF, voire à proximité du prochain arrêt de bus (207) des VMCV-baptisé « GARE »-dont l'installation est attendue de manière définitive dès fin décembre 2012.

Dans ce contexte il y a lieu de réaliser rapidement la création d'une nouvelle station de vélo-libre service. Celle-ci fera l'objet d'une attention toute particulière puisque située à proximité de la gare, cette prochaine installation complétera l'offre des places de véhicules à moteur, de type « Mobility », prestation également projetée en ces lieux.

Je souhaite dès lors que cette motion soit transmise à une commission qui préavisera sur sa prise en considération.

Je vous remercie de votre attention.

Gérald Helbling